

Unité d'Hébergement Temporaire d'Urgence (UHTU)

10^{ème} Journée Départementale de la Gérontologie

14 novembre 2014 – Feytiat (87)

Philippe VERGER

Directeur de la politique gérontologique – CHU de Limoges

Professeur Associé des Universités

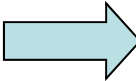
Éléments de contexte

La région Limousin : une population vieillissante

- 23 400 personnes âgées dépendantes en Limousin : plus de 3 % de la population, supérieur à la moyenne nationale (2,2 %)
- 2030 : 4 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires en Limousin
- Sur 19 387 personnes âgées de plus de 75 ans habitant le Grand Limoges, 44% d'entre elles ont été hospitalisées aux urgences du CHU de Limoges
- Près de 45% des plus de 75 ans habitant le Limousin sont domiciliés sur le Grand Limoges)

Éléments de contexte

Les personnes âgées et le service des urgences

- Les personnes âgées représentent 25% des passages quotidiens au service des Urgences du CHU de Limoges
-  89% d'entre elles sont Haut-Viennoises
- Au total : plus de 9 140 passages aux Urgences chez les PA de plus de 75 ans
- 42% d'entre elles auraient pu être prises en charge en dehors du service des Urgences (HDJ, Consultation, plateau technique, imagerie...)

Éléments de contexte

Les personnes âgées et le service des urgences

Durée moyenne de passage au service des Urgences du CHU de Limoges en 2012

Tranche d'âge (année)	Durée en min
75 à 79 ans	340
80 à 84 ans	364
85 à 89 ans	378
90 à 94 ans	424
95 à 100 ans	494
Plus de 100 ans	776

Éléments de contexte

L'attente de lit d'aval

- Pour exemple, sur l'année 2013, l'établissement a enregistré plus de 2 000 journées réalisées pour des patients de + de 75 ans au sein des services de court séjour et qualifiées en inadéquation médicale
- Enfin, de nombreux patients sont en service de soins de suite et en attente de lits d'aval. Cela représente 6,55% du nombre de journées d'activité MCO

Une réponse institutionnelle :

Création d'une UHTU

- Le CHU de Limoges décide de créer une unité d'hébergement temporaire d'urgence (UHTU) afin de répondre à la triple problématique :
 - Les urgences médico-sociales
 - L'occupation inadaptée des lits en MCO et la prolongation contrainte en SSRG
 - Les attentes de retour à domicile ou d'EHPAD-hors CHU
- Pour être admis au sein de l'UHTU la personne doit :
 - Avoir plus de 60 ans (hormis dérogation du CG)
 - Donner son consentement éclairé
 - Donner son acceptation concernant le financement du séjour (suite à l'information précise de l'institution)

Une réponse institutionnelle :

Création d'une UHTU

- Capacitaire : 16 lits
- Site de Chastaingt – Bâtiment déjà existant adapté à la prise en charge gériatrique
- Ratio Agents/lits correspondant au statut EHPAD

Les critères d'admission

- *« Le profil du futur résident doit correspondre à la définition de l'EHPAD : dépendance psychique ou psychologique nécessitant une aide aux actes de la vie quotidienne mais dont la pathologie est stabilisée »*
- *L'unité d'hébergement temporaire d'urgence accueillera des personnes âgées polypathologiques **ne justifiant pas de surveillance médicale continue et de soins infirmiers la nuit** »*

Modalités d'admission

- Les patients devront constituer un dossier de demande d'admission en EHPAD en lien avec l'assistante sociale du service
- Le médecin coordonnateur donnera son avis sur le profil du patient et le directeur de la politique gériatrique validera l'admission, sous un délai maximum de 48 heures
- Dès cette validation, l'assistante sociale informera le patient et ses proches de la date d'admission en UHTU + signature du contrat de séjour

Parcours du résident

- La durée de séjour, contractuelle sera d'un mois, renouvelable une fois
- Dès le projet d'admission, l'assistante sociale en lien avec l'équipe médicale et soignante élaborera un plan d'aide au retour à domicile ou un transfert vers un EHPAD hors-CHU
- En cas d'altération de l'état de santé, le service fera appel aux autres secteurs de la filière gériatrique du CHU (ex : URSG)

Objectifs et missions de l'UHTU

- **Les objectifs du service :**

- Prendre en charge des personnes âgées hospitalisées aux Urgences, sortantes et sans possibilité d'accueil à court terme à domicile ou en EHPAD hors-CHU
- Accueillir en hébergement temporaire des personnes âgées hospitalisées dans un service inadapté (Profil EHPAD)
- Bénéficier d'une expertise gériatrique médicale et soignante par une équipe pluridisciplinaire
- Préparer sur un temps le plus court possible, en lien avec le service social, un retour à domicile et/ou une orientation vers un EHPAD (hors-CHU)

Objectifs et missions de l'UHTU

- **Les objectifs vis-à-vis de la personne âgée :**
 - Proposer un projet de vie personnalisé préparant la sortie de l'unité
 - Maintenir l'autonomie et les capacités existantes de la personne âgée
 - Stimuler les fonctions cognitives au travers des activités de la vie quotidienne
 - Préserver ou rétablir des contacts sociaux pour la personne accueillie
 - Favoriser les échanges avec les autres résidents

Enjeux

- Le CHU doit répondre « aux effets d'une "sur-incidence" de pathologies liées au vieillissement et à la dépendance », en sachant qu'avec le vieillissement de la population limousine, le volume de soins hospitaliers pendant les dernières années de la vie devrait connaître un accroissement important

➡ La création d'une Unité d'Hébergement Temporaire d'Urgence (UHTU) permettra au CHU de Limoges d'améliorer le parcours de soins de la personne âgée en évitant une hospitalisation prolongée inadéquate et le plus souvent délétère

Partenariat interne

- Le CHU de Limoges dispose d'une cellule d'ordonnancement qui poursuit deux objectifs prioritaires :
 - fluidifier les parcours patients dans le cadre d'hospitalisations programmées et non programmées
 - optimiser l'occupation des lits
- L'UHTU travaillera en étroite collaboration avec le service des Urgences et la cellule d'ordonnancement afin de repérer les personnes âgées répondant aux critères d'admission

Conclusion

- Ce dispositif s'inscrit dans l'offre gériatrique du CHU
- Rappel : le CHU dispose d'une filière quasi complète de près de 700 lits et places regroupant :
 - un SSIAD
 - un accueil de jour Alzheimer
 - une HAD polyvalente
 - un court séjour avec MIG, PUG, MUPA, EMG
 - une Unité de Prévention, de Soins et d'Analyse du Vieillissement
 - un service de SSR
 - un long séjour
 - Un EHPAD
- Elle doit permettre de faciliter dans des délais optimisés la prise en charge et l'accompagnement du sujet âgé dans l'unité adéquate

Merci de votre attention